

En 2025, l'EPLE a 40 ans

Épisode 6 : Les conséquences du collège unique : un maelstrom de réformes

Avant d'aborder dans le prochain épisode la révolution institutionnelle et juridique que sera la création de l'EPLE avec l'arrivée des collectivités territoriales comme nouvel opérateur du service public de l'enseignement, il convient de regarder les effets de cette révolution, celle-ci pédagogique, que fut l'instauration du collège unique.

La loi Haby, qui prend effet à la rentrée de 1977 répond d'une part aux aspirations de la population à accéder à un niveau supérieur de formation, et d'autre part aux besoins de l'économie qui doit disposer d'une main d'œuvre mieux formée. Ce n'est plus à 11-12 ans qu'on choisit sa voie mais plutôt à 15 ans. On a unifié le collège par le haut en s'alignant sur le modèle du lycée au lieu de le faire, par le bas, dans la continuité de l'enseignement primaire. La massification du premier cycle a été instaurée sans modifier le contenu des enseignements, les méthodes pédagogiques, quant à elles, n'ont guère évolué en profondeur. Les difficultés étaient inévitables. Le maintien au collège, jusqu'à 16 ans, d'élèves qui arrivent du primaire avec des lacunes dans les disciplines de base, le redoublement peu utilisé et qui sera d'ailleurs abandonné, l'hétérogénéité des publics par leur niveau scolaire et leur origine sociale, tous ces facteurs vont entraîner l'échec scolaire d'une partie des élèves et faire naître une nouvelle typologie de collégien, le décrocheur. On a voulu faire du collège « *un petit lycée* » sans se doter des moyens nécessaires.

Nombre d'experts pédagogiques vont se saisir de cette problématique et diligenter des rapports de remédiation qui serviront de base à de multiples réformes ministérielles.

En décembre 1982, Louis Legrand, ancien directeur de l'Institut national de la recherche pédagogique, rédige un rapport intitulé « *Pour un collège démocratique* ». Il propose la mise en place d'une pédagogie différenciée avec un tutorat pour les élèves en difficulté, une plus grande autonomie des établissements pour gérer les situations locales, un travail en équipe pédagogique.

Le rapport du sociologue François Dubet « *Le collège de l'an 2000* » refuse l'orientation précoce, propose de remettre à niveau les élèves arrivant en 6^{ème} avec d'importantes lacunes. Il suggère de diversifier les méthodes d'apprentissage, de mettre en cohérence les enseignements, de promouvoir la culture technique, de modifier le pilotage des collèges pour limiter l'accroissement des écarts entre établissements, d'améliorer la vie au collège et de mieux associer les parents.

Le rapport Joutard remis au ministre le 7 mars 1981 cherche à répondre à 3 questions : comment réduire l'hétérogénéité extrême du collège qui le rend ingérable, comment ne plus faire du collège un petit lycée, comment pourvoir les collégiens des compétences nécessaires pour la société du XXI^{ème} siècle.

Le ministre s'appuiera sur ce rapport pour prendre des mesures visant à mieux prendre en compte la diversité des élèves, pour instaurer une période d'intégration aux élèves qui entrent en 6^{ème}, pour créer les itinéraires de découverte en 5^{ème} et 4^{ème}, pour inventer les cours optionnels en 3^{ème}.

Depuis 45 ans, l'échec scolaire au collège préoccupe chaque ministre de l'Éducation nationale, tous ont essayé de résoudre le problème : Jack Lang qui met en place l'éducation prioritaire, François Bayrou, Ségolène Royal, Najat Vallaud-Belkacem, François Fillon mais le bilan reste mitigé, le collège unique n'a pas permis d'effacer les effets des inégalités sociales sur la réussite scolaire. (Cf : les enquêtes Pisa pour cette classe d'âge). Entre temps le ministre Chévènement a décidé d'enjamber le problème en inventant le slogan : « *il nous faut amener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat* ». Mais la question est toujours d'actualité et l'alternative demeure : soit on fait le constat de l'impossibilité de donner à tous un enseignement général jusqu'à 16 ans et on revient en arrière en recréant les anciennes filières professionnelles, soit on considère que cet enseignement est un objectif de la société et une aspiration des familles et des élèves et on se donne les moyens d'atteindre cet objectif.

Roland Delon (roland.delon@aji-france.com)
VIE DE L'ASSOCIATION